

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le dix-neuf décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2016

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 17 Votants : 22

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GUIHARD Alain- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. TATTEVIN Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PERRAUD Chantal- M. SEIGNARD Jérôme

POUVOIRS : M. BOCENO Julien à M. LORJOUX Laurent- M. BUESSLER-MUELA Patrick à Mme AMELINE Yolande- Mme GICQUIAUX Cécile à Mme DENIGOT Béatrice- Mme GRUEL Nathalie à Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme à M. GUIHARD Alain

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Nicolas

FINANCES- Rapporteur : M. Guy DAVID

1- Admission en non-valeur : Loyers du logement Place Saint Pierre

Par 16 voix « Pour » et 6 voix « Contre », une somme de 7 629,99 € est admise en non-valeur.

2- Vote d'une subvention d'équilibre : pour les budgets FORUM et SUPERETTE.

Une subvention d'équilibre sera versée du budget principal vers les budgets de la culture et de la supérette en fonction des dépenses et des recettes réalisées à la clôture de l'exercice 2016.

3- Fixation des tarifs des services communaux pour l'année 2017

Les tarifs municipaux concernant les services généraux et le Forum sont majorés en moyenne de 2 % et sont consultables en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

4- **Reprises de concession dans les cimetières moyennant remboursement des années restantes jusqu'à échéance (concession trentenaire)**

Les remboursements des concessions ne seront accordés que pour les concessions d'une durée supérieure à 15 ans. Le montant du remboursement correspondra aux 2/3 du prix d'achat initial et sera calculé prorata temporis. Toute somme inférieure à 30 € issue de ce calcul ne sera pas remboursée.

5- **Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant le vote du budget primitif**

Cette autorisation a été accordée à l'unanimité.

6- **Marché de groupement de commandes pour les fournitures de bureau et les produits d'entretien : délibération d'adhésion et désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres**

Pour obtenir des gains d'échelle, la commune a décidé d'adhérer à ces deux groupements de commandes. M. Guy DAVID et M. Alain GUIHARD ont été désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

7- **Budget principal : décision modificative n°2-2016**

Le crédit des travaux en régie (travaux d'équipements effectués par le personnel communal) est augmenté de 23 400 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF- Rapport : M. Guy DAVID

8- **Fixation de la surtaxe assainissement collectif pour 2017**

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les tarifs de 3 % ce qui donne les montants suivants : **Abonnement** : 43,87 € HT- **Consommation jusqu'à 30 m³** : 1,61 €HT/m³- **Consommation supérieure à 30 m³** : 3,33 € HT/m³.

9- **Fixation de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour 2017**

Les tarifs ont été maintenus. Ils s'établissent comme suit : **Construction neuve** : 1 200 €- **Construction existante** : 700 €- **Immeuble collectif** : 400 € par logement supplémentaire.

DÉCLASSEMENTS DE VOIRIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES- Rapporteur : M. Jean-Paul OILLIC

10- **Déclassement de domaines publics et ventes**

Les domaines publics déclassés seront vendus au prix de 2,00 € le m².

Ces immeubles se situent à Cassan- Kerroux des Bois- Keriaho- La Ville Avril.

11- Vente de parcelles communales au « Soleil Levant »

Les parcelles seront vendues aux propriétaires attenants au prix de 10 € le m².

AFFAIRES SCOLAIRES/ ENFANCE JEUNESSE- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

12- Demande de participation à la cantine scolaire de l'OGEC Sainte-Thérèse

La Commune participera à hauteur de 2 € par repas.

COMMUNICATION- Rapporteur : Mme Claire-Lise PERRONNEAU

13- Projet de logo pour la Commune

Un concours a été lancé pour la réalisation de nouveau logo.

PERSONNEL COMMUNAL – Rapporteur : M. Alain GUIHARD

14- Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de la Collectivité au 01 01 2017

Le conseil a validé à l'unanimité les conditions de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire qui concernera tous les agents titulaires et non titulaires.

SPORTS- LOISIRS- Rapporteur : M. Gérard DAVID

15- Projet de règlement intérieur du complexe sportif de la Croix-Jacques

En raison d'éléments nouveaux, l'examen de cette question a été reporté à un conseil municipal ultérieur.

DIVERS

16- Projet de changement d'horaires d'ouverture de la mairie le samedi matin- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

A partir du 1^{er} janvier 2017, le secrétariat de la mairie sera ouvert tous les samedis matin de 9H00 à 12H00 et fermé uniquement pendant les vacances estivales scolaires.

17- Cérémonie des vœux Année 2017 : organisation- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

Elle aura lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 19 heures au Forum.

18- Cérémonie d'accueil des nouveaux résidents et Forum des Associations 2017- Rapporteur M. Alain GUIHARD

Le Forum des associations aura lieu le samedi 10 juin 2017 et la cérémonie d'accueil des nouveaux résidents aura lieu le même jour à 17 heures.

19- Renouvellement ou non de la convention avec Conseil en Energie Partagé- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

Par 21 voix « contre » et 1 abstention, le conseil a décidé de ne pas renouveler la convention au 1^{er} janvier 2017 en considérant que la plupart des bâtiments communaux sont conformes en matière d'économie d'énergie.

Télétransmission des marchés publics en préfecture : autorisation du conseil municipal à M. le Maire pour signer l'avenant à la Convention « Actes » entre la Préfecture et la Commune- Rapporteur : M. Alain GUIHARD

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour ces nouvelles modalités de transmission des marchés publics en préfecture.

20- Boisement de parcelles communales- Rapporteur : M. Gérard DAVID

Un programme de boisement sur une superficie de 3 hectares minimum sera lancé entre La Ville Jossy et la RN 165 dans le but d'atténuer le bruit provenant de la quatre-voies.

21- Mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public : Autorisation à donner au Maire pour déposer auprès de la DDTM du Morbihan d'un dossier Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)- Rapporteur : M. Jean-Paul OILLIC

Un programme pluriannuel de travaux chiffré à 38 800 € sera lancé par tranche jusqu'en 2021.

Rédigé à NIVILLAC, le 22 décembre 2016

Le Maire,
Alain GUIHARD

